



Effacement du casier judiciaire n° 2

Par **zivant**, le **07/03/2013** à **15:33**

Bonjour,

Pour faire effacer un casier judiciaire n° 2, faut-il attendre que le condamné à une peine avec sursis pour un délit que ledit délai de sursis soit terminé ? Merci d'avance.

L'intéressé a la possibilité d'avoir un "emploi avenir" dans une administration, et cet emploi pourrait lui passer sous le nez. Ce serait dommage...